

Les professionnels des secteurs ambulatoire et hospitalier font confiance à l'expertise de FMH Services

Favoriser la coopération

Les activités hospitalières et ambulatoires en cabinet et à l'hôpital ne cessent de se rapprocher. De plus en plus d'interventions sont pratiquées en ambulatoire. Afin de garantir une chaîne de traitement optimale, il importe que le secteur hospitalier et les acteurs de l'ambulatoire (principalement en aval) agissent de concert. Cela requiert de la compréhension, mais aussi des modèles de coopération convenant à l'ensemble des partenaires et leur permettant de s'engager avec plaisir dans leur profession. C'est précisément dans ce contexte qu'interviennent les conseillers de FMH Services.

FMH Services est un prestataire de services fort d'une longue expérience dans la gestion d'entreprise, le conseil juridique, le conseil en matière d'assurances, les activités fiduciaires, la facturation et l'encaissement. Elle s'appuie sur son réseau couvrant toute la Suisse pour soutenir les médecins dans leur quotidien professionnel, tant en milieu ambulatoire qu'hospitalier. Ses conseillers disposent d'un vaste savoir-faire, de nombreux contacts et d'une grande expérience dans la conduite de projets. Ils conservent en outre une neutralité absolue.

Ouvrir de nouvelles perspectives

La complexification du secteur ambulatoire, les nouvelles formes de collaboration et la

révision des tarifs incitent de plus en plus de médecins à faire appel aux services externes de FMH Services, dans un souci de rentabilité et de qualité des prestations. L'expérience, le savoir-faire quotidien et la proximité des conseillers de FMH Services représentent une valeur sûre pour les médecins exerçant en cabinet et pour un nombre croissant d'hôpitaux. En effet, ces derniers sont eux aussi confrontés à de nouveaux défis politiques.

D'une part, le principe de «l'ambulatoire avant l'hospitalier» gagne en importance et, d'autre part, les hôpitaux ressentent le vieillissement des médecins de famille, un phénomène qui accélérera probablement la réduction du nombre de cabinets ces prochaines années.

Dans les hôpitaux, l'accueil des urgences risque ainsi d'être de plus en plus sollicité, ce qui est déjà le cas dans certaines régions.

Stabiliser les soins ambulatoires en cabinet

Pour Patrick Tuor, responsable du secteur Conseil à FMH Services, cela ne saurait toutefois être une solution durable: «Les hôpitaux pourraient certes amortir efficacement le flot de patients, mais après les soins d'urgence, il faut un suivi médical, et celui-ci peut et doit être assuré à meilleur compte dans un cabinet ambulatoire.» Afin de stabiliser les soins ambulatoires en cabinet, les communes et les hôpitaux doivent coopérer. Et là encore, le savoir-faire de FMH Services peut être mis à profit pour recruter le personnel requis en collaboration avec les médecins, les communes et les hôpitaux ou pour établir de nouveaux cabinets de groupe.

Nouvelles formes de coopération

Les responsables de la politique de la santé, les cantons, les communes, les hôpitaux et les investisseurs ont pris conscience de cette évolution. Seules des structures de coopération réunissant l'ensemble des parties prenantes permettront de garantir une offre médicale ambulatoire optimale dans toutes les régions. Les hôpitaux, qui proposent eux-mêmes des offres ambulatoires ou qui travaillent en réseau avec des médecins installés, sont des fournisseurs de prestations et des employeurs idéaux. De même, la présence de cabinets augmente l'attractivité des communes. Créer des offres de soins ambulatoires et motiver des médecins travaillant en ambulatoire à collaborer s'avère donc judicieux. Les autorités publiques, mais aussi des investisseurs

Patrick Tuor, Responsable Conseil / Cadre,
lic. rer. pol., MAS in Managed Health Care,
FMH Consulting Services AG

Olivier Dousse, Consultant / Cadre / Economiste
d'entreprise HES, FMH Consulting Services AG



privés qui coopèrent avec des hôpitaux, l'ont bien compris. Les choses bougent.

Le rapprochement des cabinets et des hôpitaux constitue un des modèles de coopération. Plusieurs hôpitaux ont réagi à la situation en installant des cabinets de groupe dans leurs propres locaux (les nombreux nouveaux bâtiments offrent un contexte favorable) ou en reprenant et gérant des cabinets dans leur région d'influence.

Intégrer des cabinet dans les hôpitaux

«Des offres d'emploi intéressantes sont créées et les jeunes médecins ont l'occasion de coopérer avec une clinique. Ils sont déjà nombreux à avoir saisi cette opportunité et à avoir fait appel à FMH Services», rapporte Patrick Tuor. «Nous accompagnons aussi les hôpitaux qui externalisent certains secteurs en vue de dégraisser leurs structures et de se concentrer sur leurs compétences clés. Cela se traduit par la création de cabinets de gynécologie, d'urologie, d'ophtalmologie ou d'orthopédie, dirigés par d'anciens médecins de l'hôpital. Ceux-ci peuvent alors très bien poursuivre leur activité (consultations ou opérations) dans l'établissement hospitalier en tant que médecins agréés – une optimisation bienvenue des ressources, compétences et expériences professionnelles.»

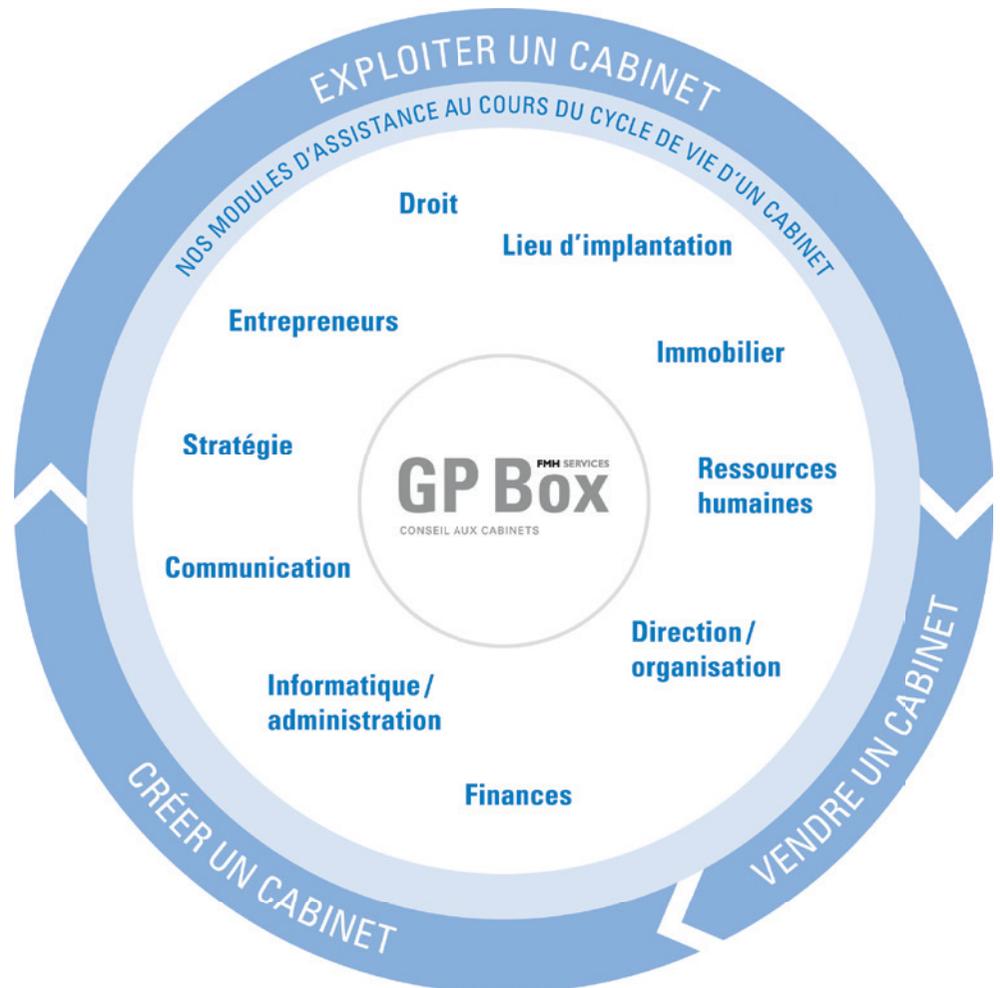
Avantages pour toutes les parties

Les différents modèles présentent de nombreux avantages pour les deux parties, mais aussi et surtout pour les patients. Ces derniers reçoivent de bons soins par des médecins motivés, qui ont l'occasion de gérer leur activité de manière autonome, que ce soit comme employés ou comme indépendants. L'hôpital peut se décharger du service de garde ambulatoire et assurer à ses patients un suivi durable. Les deux partenaires contractuels sont ainsi à même d'optimiser leurs structures, leur charge de travail et leur rentabilité.

Par ailleurs, de nouvelles formes de travail et de formation, plus flexibles, apparaissent. Les possibilités d'échanger le personnel s'avèrent prometteuses à deux égards: en cas d'absences, les médecins exerçant en cabinet et leurs confrères de l'hôpital peuvent se dépanner. De plus, les jeunes médecins apprécient le contact et la sécurité du milieu hospitalier.

Amélioration du bien-être au travail et de la qualité

Selon Patrick Tuor, les médecins qui ont déjà adopté ces formes de travail sont très positifs. Ils



Une gamme complète de services éprouvés est à la disposition des hôpitaux et des cabinets.

estiment que les échanges sur des sujets pointus entre les professionnels de l'hôpital et des cabinets de groupe enrichissent leur quotidien.

FMH Services apporte sa contribution dans trois domaines, que l'on peut regrouper sous le terme Health Services:

- **Consulting:** les conseils proposés visent à garantir les soins médicaux. Ils portent notamment sur l'ouverture de centres ambulatoires, les autorisations requises, le recrutement du personnel, la rédaction et la vérification des contrats. Une évaluation des structures existantes est également possible.
- **Insurance:** tout comme pour les cabinets hors d'une institution hospitalière, la mise sur pied de solutions au sein d'un hôpital, d'une coopération hospitalière ou d'un centre médical communal nécessite un conseil avisé en matière d'assurances et de prévoyance.
- **Fiduciaire:** les prestations fiduciaires vont des plans financiers et de la gestion de la tré-

sorerie à la comptabilité (bilan annuel inclus), en passant par le conseil en matière d'impôts et la planification fiscale (déclaration d'impôts incluse).

Mieux utiliser les ressources

«Il est de notre devoir d'aider les médecins à avoir du succès dans la forme d'entreprise souhaitée. C'est la principale mission de notre coopérative», ajoute Patrick Tuor, avant de conclure: «Le renforcement des réseaux et une alliance sur le plan de l'organisation au bénéfice de toutes les parties prenantes, et en particulier des patients, sont devenus réalité et permettent de mieux utiliser les ressources.»

Informations complémentaires

FMH Consulting Services AG
Avenue d'Ouchy 66
1006 Lausanne
Téléphone 021 922 44 35
mail@fmhconsulting.ch
www.fmhservices.ch